



République française

Département du Cantal



## COMMUNE DE VEYRIERES

Séance du 29 mars 2023

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 15/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE

Présents : 9

Votants: 10

**Présents :** Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Nicolas LACHAZE, Robert DELPRAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Stéphanie CUEILLE, Régis ANDRIEUX, Didier CHAMBON, Chantal GAY

Pour: 10

**Absent représenté :** Cécile MOMMALIER par Robert DELPRAT

Contre: 0

Abstentions: 0

**Secrétaire de séance:** Marie-Pierre BABUT

### Objet: Vote du compte administratif - veyrieres - DE\_2023\_003

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MAISONNEUVE Catherine, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par MAISONNEUVE Catherine après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	39 181.12			15 795.52	39 181.12	15 795.52
Opérations exercice	179 222.93	213 595.75	145 487.02	279 328.83	324 709.95	492 924.58
<b>Total</b>	<b>218 404.05</b>	<b>213 595.75</b>	<b>145 487.02</b>	<b>295 124.35</b>	<b>363 891.07</b>	<b>508 720.10</b>
Résultat de clôture	4 808.30			149 637.33		144 829.03
Restes à réaliser	53 200.00	26 546.00			53 200.00	26 546.00
<b>Total cumulé</b>	<b>58 008.30</b>	<b>26 546.00</b>		<b>149 637.33</b>	<b>53 200.00</b>	<b>171 375.03</b>
Résultat définitif	31 462.30			149 637.33		118 175.03

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

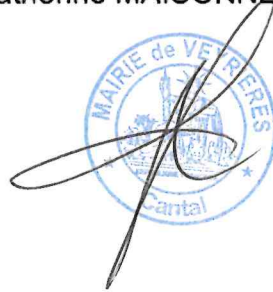
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.



4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à VEYRIERES, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
Catherine MAISONNEUVE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture  
le 31 MARS 2023  
et publié ou notifié  
- 4 AVR. 2023

